



MUNICIPALITÉ
DE SAINT-LUDGER

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2026-276 RELATIF
AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU·E·S DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-LUDGER**

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2026, à la salle du Conseil sise au 181, rue Principale, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Ludger a adopté le règlement 2026-276 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élu·e·s de la Municipalité de Saint-Ludger.

Le règlement 2026-276 peut être consulté au bureau municipal, aux heures habituelles de bureau. Le règlement 2026-276 entre en vigueur le 15 avril 2026.

DONNÉ À SAINT-LUDGER CE 15^e jour d'avril 2026.

Bernard Roy
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Bernard Roy, en ma qualité de greffier de la municipalité de Saint-Ludger certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie au bureau municipal de Saint-Ludger et en le publiant sur le site internet de la Municipalité le même jour.

Bernard Roy
Directeur général et greffier-trésorier